## APPROCHE PHILOSOPHIQUE ET SOCIALE DE LA NOTION DE RESPONSABILITE

Comité Médicis – 2 mars 2009 « comment la responsabilité peut-elle être productrice de valeur ? »

« Connais-toi toi-même. » Socrate

« la responsabilité demande du courage parce qu'elle nous place à la pointe extrême de la décision agissante ». Vladimir Jankélévitch

Les définitions des mots, et encore plus des notions, sont certes toujours intéressantes mais aussi portent en elles-mêmes leur part réductrice ; c'est pourquoi, la *philia sophia* grecque, l'amour de la sagesse, la philosophie, nous aidera peut-être aussi à mieux en cerner le concept.

En guise d'introduction, on pourrait dire que notre conclusion serait que nous sommes responsables de tous et de tout, mais aussi, dans un autre sens, de personne et de rien. Autrement dit, notre responsabilité serait à la fois illimitée et, à la fois, inexistante! Conclusion qui serait alors dite aporétique – contradiction insoluble dans un raisonnement, étymologiquement, c'est l'absence de chemin, une impasse - qui ne peut pas nous être d'une grande aide si nous voulons donner une direction à nos jugements moraux dans des questions difficiles ou délicates. Responsabilité complètement illusoire comme responsabilité illimitée sont incroyablement réductrices d'un certain niveau de réalité. Y aurait-il, comme se le demandait Ruwen Ogien – directeur de recherche au CNRS - aussi une responsabilité positive, celle que nous avons à l égard de ce que nous faisons, et une sorte de responsabilité négative à l'égard de ce que nous laissons faire ? Il conclue en disant que « responsabilité négative à l'égard de ce que nous laissons faire ? Il conclue en disant que « responsable de tout et de rien » ne peut pas être le dernier mot du philosophe sur la question de la responsabilité. Car, comme le pense Emmanuel Lévinas, il s'agit au contraire d'être responsable y compris de la responsabilité d'autrui.\*

On tâchera de définir ce qu'est la responsabilité, puis d'éclairer le concept avec la philosophie, et définir le principe de responsabilité; avec l'Investissement Socialement Responsable et Aristote, on s'interrogera sur le pouvoir corrosif de l'argent, en remettant l'homme au centre de l'Union des contraires pour conclure sur la vertu et la juste mesure d'une plus grande justice sociale.

De ses origines latines – de *respondere*, répondre, se porter garant – le mot a gardé une notion d'engagement personnel, puisque c'est la capacité de prendre une décision sans en référer préalablement à une autorité supérieure. Qu'elle soit civile, pénale, collective,

gouvernementale, partielle, totale ou atténuée, la notion de responsabilité porte en ellemême aussi celle de liberté, de libre choix lorsque l'on agit. Rappelons-nous qu'en droit pénal une personne irresponsable ne peut être jugée.

La philosophie va nous aider à éclairer le concept. C'est avec un philosophe allemand contemporain mort il y a une quinzaine d'années, Hans Jonas, que nous pouvons aborder ce principe responsabilité comme il a intitulé un des ses ouvrages paru en 1979, traduit en 1990. Son approche de la notion de responsabilité est en fait plus un principe de justice naturelle qu'une conséquence de la réparation d'un tort fait à autrui.

La responsabilité, telle qu'étudiée et définie par Hans Jonas, doit interdire à l'homme d'entreprendre toute action qui pourrait mettre en danger autant l'existence des générations futures que la qualité de l'existence sur terre dans le futur. Il va de soi que la possibilité de déni du progrès est l'accusation la plus courante qui lui est faite par ses détracteurs, notamment lorsque ceux-ci ne retiennent pas les alternatives existantes par rapport à certains progrès technologiques. Hans Jonas, un philosophe très étudié en Allemagne, a inspiré fortement ce que nous appelons aujourd'hui en droit français, en provenance des directives européennes, le principe de précaution.

Une éthique de la responsabilité en quelque sorte, c'est-à-dire une réflexion et un travail théorique portant sur des questions de mœurs et de morale, au sens de la théorie du bien et du mal, - par delà le bien et le mal étudié par Nietzsche. Cette responsabilité, Jonas la sent, la ressent : « c'est du monde de la vie, là où elle est menacée, que surgit un appel muet et qu'on préserve son intégrité ».

Un appel muet qu'il définit empiriquement en quelque sorte, à travers ce qui sert à sa découverte; il parle alors de l'heuristique (c'est-à-dire qui sert à la découverte), l'heuristique de la peur ce qui veut dire que la peur sert à la découverte, elle devient un principe cognitif, une éthique de l'urgence pour temps de crise peut-on également dire. Mais une peur positive qui aiguille la responsabilité et qui est donc fondamentalement une sollicitude de l'altérité.

Hans Jonas définit alors, dans son *Principe de Responsabilité*, ce qu'il nomme l'impératif catégorique de responsabilité qui est un impératif moral inconditionnel (c'est-à-dire subordonné à aucun fin extérieure, ayant une valeur en soi et qui s'impose de manière absolue en toutes circonstances et quelles que soient les conséquences : je dois agir ainsi parce que je le dois), impératif moral inconditionnel qu'il formule en quatre items :

- Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre
- Agis de façon que les effets de ton action ne soient pas destructeurs pour la possibilité future d'une telle vie
- Ne compromet pas les conditions de la survie indéfinie de l'humanité sur terre
- Inclus dans ton choix actuel l'intégrité future de l'homme comme objet secondaire de ton vouloir

Chacun a reconnu dans ces quatre items les fondements mêmes du développement durable que je me plais à rappeler ici, puisque depuis la réforme Constitutionnelle du 23 juillet 2008 le Conseil Economique et Social est devenu le Conseil Economique, Social et Environnemental.

Cette façon continuelle de définir la responsabilité comme relationnelle à autrui se retrouve également chez René Simon dans son « Ethique de la responsabilité » paru en 1993. Ce professeur de théologie morale à l'Institut Catholique de Paris estime que l'éthique ne commence que par la relation à autrui, une éthique de la responsabilité comme celle de Jonas, tu peux donc tu dois, différente de celle traditionnelle du devoir de Kant (1724/1804), tu dois donc tu peux, Kant qui a aussi précisé un impératif catégorique, qui lui est conditionnel et dont la valeur est relative à une fin extérieure dont il n'est que le moyen : si je veux atteindre mon objectif ou être heureux, je dois agir ainsi), impératif catégorique conditionnel qu'Emmanuel Kant a défini en trois formulations, d'où il ressort que la loi morale est l'obligation qui s'impose à tout homme, elle possède une dimension universelle et témoigne de la possibilité de l'homme d'agir de manière parfaitement libre. La responsabilité est un choix conscient issu directement de cette loi morale.

Cet agissement qui s'appuie sur la raison est ce que nous pouvons appeler la liberté de conscience, je rajouterai même la liberté *absolue* de conscience pour lui apporter sa dimension laïque (*laïkos*, qui vient du peuple), c'est-à-dire *absolument* débarrassée de tout dogme. La raison ne peut supporter effectivement aucun dogme, quel qu'il soit et d'où qu'il vienne.

Pour Jonas, la responsabilité *parentale* est « l'origine et le modèle de toute responsabilité » ; elle est « l'archétype intemporel de toute responsabilité » et la responsabilité *politique* pour l'avenir est de nature collective. La question qui se pose alors est « *comment intégrer la responsabilité envers le futur éloigné dans les paramètres de la décision ? »* La responsabilité porte donc sur l'avenir lointain et sur le présent, puisque les agissements de l'homme induisent cet avenir.

L'homme est donc bien en responsabilité de son avenir au sens du bien commun de l'humanité.

Dans une telle approche l'Investissement Socialement Responsable (concept anglo-saxon), puisque c'est autour de cela que nous sommes réunis aujourd'hui, carrefour des relations entre les investisseurs et les entreprises cotées, pour donner un début de réponse au besoin grandissant des épargnants de donner un sens à leur argent. A l'origine, il y a 20 ans, on n'opposait pas le quantitatif au qualitatif mais était abordée la gestion de façon disciplinée avec un risque contrôlé avec comme objectif un maximum de transparence. Peu à peu les choses se sont orientées avec encore plus de responsabilité, sociale dirons-nous : ont été développés des fonds couvrant plus largement des critères environnementaux et des critères sociaux, alliance de deux savoir-faire : la maîtrise des mécanismes de construction de portefeuilles et l'analyse et la recherche financière et extra-financière, avec des critères

recouvrant les dimensions environnementale, sociale et de gouvernance des entreprises cotées.

Au point que l'on parle aujourd'hui de fonds éthiques, solidaires et de développement durable pour l'Investissement Socialement Responsable. On met ainsi en avant le social, la dimension humaine avec tout son potentiel humaniste, la solidarité, mais aussi l'environnement, le traitement des déchets, la problématique des énergies nouvelles, des thèmes aussi chers au philosophe Hans Jonas, des thèmes et des actions qu'il est impossible de conduire avec une totale efficience sans la participation également de philosophes.

C'est pourquoi j'ai voulu particulièrement montrer dans mon intervention combien leurs apports sont importants et combien de telles approches sont véritablement un plus pour l'analyse financière classique. N'oublions jamais que la philosophie c'est l'amour de la sagesse, du savoir, un savoir qui est en fait un perpétuel questionnement. Comment concevoir que l'on ne parle que de mécanismes financiers complexes sans s'interroger sur leur finalité et leur morale ?

Il suffit de s'étonner pour commencer à philosopher, ainsi que le déclare Aristote, en nous interrogeant sur nous-mêmes et sur le monde au lieu d'y vivre dans l'indifférence, comme si tout allait de soi.

C'est d'ailleurs Aristote en 384 av JC qui a écrit des imprécations contre le pouvoir corrosif de l'argent notamment dans son Éthique à Nicomaque (son fils). De la même manière Aristote a fait une célèbre distinction d'Aristote entre l'économique ((de oikosnomos, oikos maison et nomos règle, loi) et la chrématistique (de chrémata argent, richesse, chrématistikos, qui à rapport avec l'argent, plus la notion d'intérêt économique, mot qui a d'ailleurs la même racine que le mot « bourse »), césure entre l'acquisition artificielle des biens et l'acquisition naturelle des biens nécessaires à la vie de la Cité. C'est la première distinction entre valeur d'usage et valeur d'échange, la valeur travail chère à Smith, Ricardo et Marx —et la valeur de l'utilité. Ces approches sont subordonnées à l'éthique, à des réflexions élaborées sur la valeur et sur l'argent, sur le fait que l'homme est un animal civique, ou politique (de polis, cité).

Dans La Politique Aristote a écrit que « le commerce est une profession qui roule toute entière sur l'argent, qui ne rêve qu'à lui, qui n'a d'autre élément ni d'autre fin, qui n'a point de terme où puisse s'arrêter la cupidité »; on trouve également cette observation interrogative : « quoi de plus odieux, surtout, que le trafic de l'argent, qui consiste à donner pour avoir plus, et par là détourne la monnaie de sa destination primitive ? ».

Aristote redoutait en définitive que l'argent n'en vienne à détruire la société en la pourrissant de l'intérieur. Il abordait ainsi pour la première fois la question du divorce possible ou consommé entre l'économique et le social.

C'est Karl Polanyi (1886/1964), économiste et philosophe d'origine hongroise, dans La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps (1944) qui écrivait au sujet d'Aristote que « La fameuse distinction qu'il observe dans le chapitre introductif de sa Politique, entre l'administration domestique proprement dite et l'acquisition de l'argent ou chrématistique, est probablement l'indication la plus prophétique qui ait jamais été donnée dans le domaine des sciences sociales; encore aujourd'hui, c'est certainement la meilleure analyse du sujet dont nous disposions ».

Par suite il nous fut donné de connaître d'autres apports comme en 1903 le philosophe britannique Moore pour qui le bonheur se réalise dans la recherche de la vérité, de la contemplation de la beauté, de la culture des relations amoureuses et amicales, une théorie qui constituera le credo de son ami John Maynard Keynes. Egalement de manière plus contemporaine, Amartya Sen, prix Nobel d'économie en 1998 pour ses travaux sur la famine, sur la théorie du développement humain, sur l'économie du bien-être, sur les mécanismes fondamentaux de la pauvreté, et sur le libéralisme politique et notamment je souligne parce que cela nous intéresse particulièrement pour notre sujet, sur les rapports entre l'éthique et l'économie.

Une éthique de *conviction* ou une éthique de *responsabilité* comme le distinguait le sociologue allemand Max Weber (1864/1920) qui en faisait deux principes moraux souvent contradictoires. On agit *d'abord* par conviction, par idéalisme, *puis* sous l'action de la responsabilité on agit par action réaliste.

Dans le premier cas l'action se réfère à des impératifs auxquels il s'agit d'obéir, et dans le second cas c'est dans la délibération que l'homme sage peut saisir la situation dans sa plaine singularité.

On peut donc dire que *l'idéaliste* agit selon l'éthique de conviction et le *réaliste* selon l'éthique de responsabilité.

Idéaliste ou réaliste, l'Investissement Socialement Responsable répond à un besoin, une nécessité impérieuse de mettre, (remettre?), du sens, de la responsabilité morale, à l'économique, à la finance, du social dans ce qui – trop souvent – a nié et détruit la place de l'Homme.

Remettre l'Homme au centre de l'économique et du social, trouver ce centre de l'union des « contraires » pour en faire un centre de l'union des responsabilités, c'est le sens de l'action qu'un responsable syndical se doit d'aider et de favoriser.

Dans la racine grecque de « syndicat » on trouve l'idée d'une procédure visant à rendre justice, d'assistance en justice. Le syndicalisme travaillant à l'amélioration matérielle et morale de la situation des salariés, il est une évidence qu'il est sensible à tout ce que représente l'Investissement Socialement Responsable, une forme de paradigme, un aspect également d'une plus grande justice sociale.

Les organisations syndicales sont parties prenantes du partage de la valeur ajoutée dans le sens de l'intérêt général, responsabilité collective, ce qui rejoint le principe de Responsabilité Sociale de l'Entreprise, ou RSE. Une responsabilité collective qui trouve ici également sa plénitude, tant dans ses développements économiques que sociaux.

On peut alors s'interroger sur la crise bancaire que nous traversons actuellement : non pas pour en faire ici une exégèse, un avis de la Section des Finances du Conseil Economique, Social et Environnemental, intitulé « crise bancaire et régulation financière », vient d'être voté en séance plénière. Mais l'interrogation sur la crise doit nous conduire à réfléchir à ses principales caractéristiques originelles, techniques mais aussi morales. En effet, si quelques principes inhérents à la définition même de l'Investissement Socialement Responsable avaient été respectés, il est évident que nous n'en serions pas là aujourd'hui. Car la raison majeure et profonde réside dans la cupidité, au sens littéral de désir immodéré richesses, dont ont faire preuve beaucoup trop de « responsables » (d'irresponsables devrait-on dire) de sociétés et d'institutions financières. On aurait pu également aborder ici le problème de la rémunération des dirigeants de ces sociétés : quand JP Morgan – le créateur de la Banque – faisait en sorte que les écarts de rémunération ne dépassent pas une échelle de 1 à 20, ses descendants professionnels en sont à plus de 400 ! On est en pleine irresponsabilité, une cupide irresponsabilité, qui a des conséquences encore imparfaitement mesurables sur l'économie au sens large ainsi que sur la notion même de cohésion sociale, ce qui débouchera inévitablement sur des révoltes profondes.

C'est au philosophe et, je vous le rappelle musicologue, français Vladimir Jankélévitch (1903/1985) que nous laisserons la phrase de fin : « la responsabilité demande du courage parce qu'elle nous place à la pointe extrême de la décision agissante ».

Le courage selon Aristote est une vertu et une juste mesure : la responsabilité suppose donc cette vertu, une juste mesure qui seule implique le nécessaire équilibre qui doit régir la société humaine.

Jean-Michel REYNAUD

16800 signes